

CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 9 JUIN 2020 -

DELIBERATION

Numéro 20 - 02 - 012

Délibération n° 5 : La provision pour les travaux d'entretiens dans les bâtiments.

Le conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 29 avril 2020 s'est réuni le 9 juin 2020 à partir de 10 heures 30 au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne, sous la présidence de Monsieur Georges ZIEGLER, Président du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, afin d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour.

Le quorum de l'assemblée était atteint

- 7 membres participaient à la séance en présentiel,
- 6 membres participaient à la séance en distanciel (visioconférence),
- 2 pouvoirs étaient attribués,

sur un total de 16 administrateurs toujours en exercice.

Présents :

Mesdames Marianne DARFEUILLE – Colette FERRAND (visioconférence) – Clotilde ROBIN (visioconférence) – Nadia SEMACHE (visioconférence) – Valérie PEYSSELON (visioconférence).

Messieurs Jean-Yves BONNEFOY – Jean-Yves CHARBONNIER – Pierrick COURBON – Joseph FERRARA – Hervé REYNAUD (visioconférence) – Claude LIOGIER – Pierre-Jean ROCHETTE (visioconférence) – Georges ZIEGLER.

Excusés :

Madame Fabienne PERRIN (pouvoir donné à Marianne DARFEUILLE) – Messieurs Jean-Claude CHARVIN – Sylvain DARDOULLIER (pouvoir donné à Georges ZIEGLER).



Exposé du rapport effectué par le Président,

A partir de l'excédent du compte administratif 2016, une provision pour gros entretien des bâtiments a été votée en section de fonctionnement pour un montant de 1 494 305 €. Cette mesure était destinée à constituer une nouvelle recette permettant de compenser la stabilisation des contributions, tout en conservant les moyens financiers attribués au SDIS pour effectuer ses missions de secours.

Elle est planifiée sur 7 exercices budgétaires, et un montant de 200 000 € avait été inscrit au BP 2019.

L'objectif de la présente délibération est de redéfinir cette planification en prenant en compte les crédits réellement utilisés en 2019.

La dépense constatée au compte administratif (199 924,55 €) est quasiment identique à la prévision (200 000 €). Le plan pluriannuel d'entretien des bâtiments pourrait donc être reconduit à l'identique.

Ce plan sera actualisé à chaque clôture d'exercice.

[illegible]

Dans ces conditions, il est demandé au conseil d'administration du SDIS de la Loire de bien vouloir délibérer pour :

⇒ définir la planification de l'utilisation de la provision pour les travaux d'entretiens dans les bâtiments.

◆ ◆

Vu le rapport présenté par le Président,
Le conseil d'administration prend la décision suivante :

Article unique :

Le conseil d'administration du SDIS de la Loire planifie l'utilisation de la provision pour les travaux d'entretiens dans les bâtiments de la manière suivante :

	Année	Montant	Solde
Constitution initiale de la provision	2017	1 494 305,00 €	1 494 305,00 €
Consommation de la provision	2018	199 995,71 €	1294 309,29 €
Utilisation prévisionnelle de l'enveloppe	2019	199 924,55 €	1 094 384,74 €
	2020	200 000,00 €	894 384,74 €
	2021	220 000,00 €	674 384,74 €
	2022	220 000,00 €	434 384,74 €
	2023	220 000,00 €	214 384,74 €
	2024	214 384,74 €	0,00 €

◆ ◆

Décision adoptée à l'unanimité.

Votes <u>pour</u> la proposition de délibération :	15 (dont 2 pouvoirs)
<u>Abstentions</u> sur la proposition de délibération :	0
Votes <u>contre</u> la proposition de délibération :	0

Le Président du conseil d'administration
du Service départemental d'incendie et de secours
de la Loire

Georges ZIEGLER